
Éléments pour une sémiotique du vivre ensemble en Afrique à travers le mode participe

Yao Charles Bony*

Résumé : Depuis environ soixante ans, période qui correspond à l'âge des indépendances de la quasi-totalité des pays africains, le continent n'a cessé d'être régulièrement secoué par les crises socio-politiques. Ce bouleversement d'ordre social s'observe dans le champ linguistique. En Côte d'Ivoire, le français, en contact avec les langues locales, connaît un avatar à partir de certains idiomes à travers la diglossie qui y prospère. Ainsi, les Ivoiriens s'approprient le français en l'adaptant à leur sensibilité, un moyen de communication indispensable aux besoins de l'expression d'une pensée ivoirienne. Par ailleurs, cette communauté linguistique, sous l'appellation de francophonie, a un dénominateur commun dans son idiome. Le mode participe, perçu comme une richesse linguistique du fait de ses règles d'usage inflexibles, constitue l'élément fédérateur au sein de cette communauté. Il est le bien commun de toute la communauté francophone. Il s'impose par la rigidité de ses canons morphosyntaxiques tels que prescrits par les législateurs du bon usage. Le présent article s'attelle à rendre compte de cet idiome qui constitue une marque de vivre ensemble au sein de la communauté francophone.

Mots-clés : participe, français normé, français ivoirien, nouchi, vivre ensemble, communauté francophone, morphosyntaxique.

Abstract: For about 60 years period which corresponds to the age of independence of almost all African countries, the continent has never ceased to be regularly shaken by socio-political crises. This social upheaval can be observed in the linguistic field. In the Côte d'Ivoire, French language, in contact with local languages, knows an avatar from certain idioms through which it thrives. Thus, the Ivorians appropriate French by adapting it to their sensitivity, a means of communication essential to the needs of the expression of an Ivorian thought. Moreover, this linguistic community, under the name of the Francophonie, has a common denominator in its idiom. The mode participates, perceived as a linguistic wealth, constitutes the unifying element within this community. It is the common good of the entire Francophone community. It imposes itself by the rigidity of its morphosyntactic canons as prescribed by the legislator

* Université Peleforo Gon Coulibaly / bony.yao@yahoo.fr

of good use. This article aims to account for this idiom which constitutes a mark of living together in the sense of the French-speaking community.

Keywords : Participle, Standard French, Ivorian French, Nouchi, Living Together, French Community, Morphosyntactic.

Introduction

Instrument de communication et de socialisation, la langue constitue le vecteur des échanges entre les humains. Pougeoise (256) la définit comme « un système virtuel de communication propre à une communauté linguistique donnée (...) Elle est un produit social. Son système grammatical et lexical est indépendant de toute réalisation individuelle. » Dans l'archipel linguistique, le français, langue romane, savante et impérialiste, jouit toujours d'une autonomie du fait de son homogénéité affichée dans la communauté linguistique bien qu'il ait des frontières poreuses au contact des autres langues. Une des particularités de la langue française classique est de disposer d'une norme qui constitue le paradigme du bon usage. En effet, comme le soulignent C. Désirat et al. (123) « l'appartenance à la bonne société implique la correction du langage. » De Broglie (53) renchérit en ces termes : « la place privilégiée du français vient de ce qu'il a toujours offert au monde quelque chose de clarifié. » Il poursuit pour dire que « la clarté est en effet le génie affirmé, reconnu de tous et maintes fois célébré du français, le titre par lequel il a succédé au grec et au latin. » On rappelle que c'est au XVII^e siècle que la langue française marque son autonomie à l'égard du latin par son propre fonctionnement, son propre usage et sa propre autorité. En Afrique francophone, la langue française connaît des avatars du fait de sa proximité avec les langues locales. On note, de cet arrimage, une créativité linguistique liée aux calques et aux emprunts lexicaux. L.-J. Calvet (2010) parle alors de copropriété de la langue française du fait que « la langue française n'appartient pas à la France. » Cependant, à l'intérieur de cette alchimie linguistique, certains idiomes constituent la matrice à partir de laquelle se reconnaissent les critères morphosyntaxiques contenus dans les énoncés. Le mode participe se révèle comme le fédérateur dans le continuum du français. Cet élément grammatical défini par C. Y. Bony (2018) comme « une norme de clarté linguistique » se caractérise par ses exigences scripturales recommandées par les puristes et les législateurs du bon usage. De ce qui précède, comment le mode participe constitue-t-il

un vecteur de cohésion et de vivre-ensemble ? Quels en sont les indices qui militent, en d'autres termes comment un tiroir verbal peut-il constituer le nœud dans une diversité linguistique ?

Dans une démarche argumentative et en prenant appui sur la grammaire descriptive, l'on évoquera la notion du participe. Ce volet permettra de faire ressortir l'aspect théorique tel qu'il est stipulé par les praticiens. Ces critères conventionnels ainsi édictés constitueront des marqueurs afin d'observer le participe dans le continuum du français. Il s'agit là de faire une intrusion dans le français standard puis dans le français ivoirien, puisque seul l'échantillonnage du cas ivoirien sera représentatif de tout le continent, et en occurrence de la communauté francophone. Les résultats assortis de ce continuum justifieront l'éthique du vivre-ensemble au consortium de la francophonie.

1. La notion du participe

Le mode participe fait partie des modes impersonnels établis par les puristes. En réalité, c'est une forme verbale non conjuguée qui n'exprime ni la modalité, ni le temps, ni la voix ni la personne grammaticale.

Ce mode impersonnel se caractérise par sa capacité de transformation du verbe respectivement en nom, en adjectif et en adverbe. Aussi, il favorise la conjugaison des verbes. D'où l'origine de son nom « participum » qui veut dire « qui participe ». C'est par ces critères qui amènent Wagner et al. (84) à le définir comme « un mot qui tient du verbe en ce qu'il peut exprimer le temps et la voix et qu'il peut admettre des compléments. Il tient de l'adjectif en ce qu'il peut être épithète, attribut ou apposition, et subit des variations en genre et en nombre. » Le mode participe se présente comme une norme grammaticale et se révèle comme le mode le plus usuel après celui de l'indicatif. Il est souvent sollicité dans l'usage de la langue française.

1.1. La revue littéraire

Le mode participe intéresse tous les puristes du bon usage. Il fait partie des catégories grammaticales qui méritent une attention particulière. Imbs (159) le qualifie comme une forme nominale-adjectivale du verbe. Pour lui, ce mode est « une forme verbale dépourvue des catégories de la personne, du nombre et dans une large mesure du temps. » Plus loin, il souligne que « le participe est subordonné à un substantif (ou à un pronom accentué) et remplit par-là, le plus souvent, des fonctions adjectives. (...)

Cependant, il reste toujours verbe. » Dans cette dynamique, auscultons l'analyse de Arrivé et al. (471) sur la question. Pour ces théoriciens, « le participe est le résultat de l'adjectivation du verbe, du point de vue syntaxique. » Ils justifient cette maxime du fait que ce mode admet une double nature, c'est-à-dire adjectif par rapport au nom dont il dépend et verbe par rapport à ses propres compléments. Ce qui lui confère à la fois de la classe de l'adjectif et de celle du verbe. Quant à Béchade (190), il oriente le débat sur les traits généraux du participe. Il en déduit que « le participe, au plan morphologique, se présente sous une forme simple ou composée. » Il est désormais acquis, pour nous, que le mode participe oscille entre deux catégories grammaticales : celle de l'adjectif et celle du verbe. D'ailleurs, aucun théoricien n'a trouvé une objection à ce critère. R. Wagner et al. (335) abondent dans le même sens. Ils précisent que « le participe est un mot qui tient du verbe en ce qu'il peut exprimer le temps et la voix et qu'il peut admettre des compléments. Il tient aussi de l'adjectif en ce qu'il peut être épithète, attribut ou appositions, et peut subir des variations en genre et en nombre. » On retient donc de ces divers points de vue que le mode participe demeure une notoriété affichée dans la sphère grammaticale. En cela, Arrivé et al. (26) diront qu'il constitue « un morceau de bravoure de toute la grammaire française. », dont l'une des particularités les plus expressives est sa morphosyntaxe.

1.2. Les propriétés morphosyntaxiques du participe

Connaître un mot, c'est aussi connaître sa forme écrite et les variations qu'elle peut subir. Le participe, mode impersonnel du verbe ne déroge pas à cette maxime. À l'intérieur de ce mode, l'on dénote deux temps : le participe présent et le participe passé.

Le participe présent est un temps du participe. Il se caractérise par la désinence ~ant. Invariable, on le retrouve dans les groupes de conjugaison. Arrivé et al. (472) en font le témoignage : « le participe présent est formé à l'aide de l'élément ~ ant ajouté à la base verbale dans des conditions décrites à la conjugaison. » La structure morphologique du participe présent se définit comme suit : **radical du verbe + ant**. Logé dans la catégorie du verbe, il est invariable et conserve l'essentiel de ces propriétés. Nous en indiquons quelques exemples :

(E1) : « On eût dit une araignée **venant** saisir une mouche ; » (*Les misérables* 154)

(E2) : « Cosette marchait gravement, **ouvrant** ses grands yeux et **considérant** le ciel (*Les misérables* 179).

(E3) : « Le père intervint, **frustrant** le public du récit qu'il attendait : » (*La carte d'identité* 56).

Les mots en gras correspondent aux canons structuraux dévolus au participe présent. Ils sont tous construits sous le modèle **radical du verbe + ant**. Le participe présent « venant » est issu du verbe infinitif « venir ». À partir de son infinitif, on note radical « **ven** » et de la flexion verbale « ~ **ir** ». Dans la formation du participe présent, la flexion verbale « ~ ir » se décline en « ~ant » qui constitue la forme unique désinentielle commune aux verbes de tous les groupes. Ainsi, la description structurale du participe présent est marquée par le radical « ven » auquel on affecte la désinence « ~ ant ». Ce qui se matérialise par : **ven + ~ ant.....venant**. On en déduit donc que les autres participes présents (ouvrant, considérant et frustrant) ont été construits sous ce modèle. Cependant, en observant ces participes présents dans les énoncés, il ressort que leur disposition à l'intérieur des phrases génère diverses structurations syntaxiques. Le participe présent « venant », dans (E1), est lié directement au syntagme nominal « une araignée ». Il rend compte d'un procès, grâce à un agent (une mouche). Vu ses propriétés, Wagner et al. (337) diront qu'« en tant que forme du verbe, le participe implique un agent ou un siège représenté par un substantif ou un pronom ; il admet des compléments parmi lesquels des compléments d'objet si le verbe est transitif. » La reformulation de cette phrase se présente ainsi : « on eût dit une araignée qui vient saisir une mouche ». Cette réécriture montre bien le caractère verbal du participe présent marqué par le temps de l'indicatif « vient ». Dans cette construction, Riegel et al. (341) soulignent que « le participe présent envisage le procès en cours de déroulement qui marque l'aspect inaccompli. » Dans le cas de E2, l'on note la présence d'un coordonnant entre les participes présents (ouvrant / considérant). Mot invariable, le coordonnant n'assume pas de fonction dans la phrase. Son rôle, par contre, consiste seulement à marquer la liaison des termes ou des membres qu'ils unissent étant de même fonction. Béchade (217) indique que « les conjonctions de coordination ont le même fonctionnement qui est d'unir des éléments entre eux. » Ce qui est le cas, du coordonnant « et ». Sous cet emploi, il a une valeur copulative en ce sens qu'il indique des faits simultanés ou successifs, et qui s'ajoutent l'un à l'autre. Chevalier et al.

(108) parlent de « fonction d'addition ». Se référant à l'usage du coordonnant ; Kouassi (137) dira qu'il est utilisé « soit comme élément de renforcement, soit par rapprochement de termes. » Cette forme d'expression met en exergue la clarté, la précision ou encore l'explicité d'un énoncé afin de donner une lisibilité dans ce qu'on dit. Concernant le participe présent dans (E3), l'on s'aperçoit qu'il est détaché de la phrase source par la présence de la virgule. Dans cet usage, le participe présent « frustrant » ne possède pas un sujet propre bien qu'ayant pour référent le substantif « le père ». Il est mis en apposition au sujet du verbe de la principale « intervint ». Cette construction est une catégorie fonctionnelle perçue comme une construction phrastique. Poitou (1) la définit comme « un segment placé le plus souvent après un syntagme (qu'on appelle support) et qui apporte une précision sur son référent. » Ce segment constitue une prédication supplémentaire, seconde, par rapport à la proposition dans laquelle elle figure. Elle est avant tout indépendante ; ce qui en fait au sein de la structure phrastique, un segment supprimable sans que ne soit altérée la grammaticalité de la phrase.

On retient que le participe présent se particularise par sa désinence~ ant. Invariable, il a toujours la valeur verbale. Qu'en est-il du participe passé ?

Le participe passé, à l'opposé du participe présent, est marqué par ses diverses formes (forme simple, forme composée et forme surcomposée) et ses diverses désinences (~é, ~i, ~u, ~s, ~t) variables selon les classes verbales. Cette informité des désinences du participe passé traduit une variabilité à l'intérieur des règles d'accord. Il ne faut pas omettre que le participe passé s'emploie comme adjectif ou comme verbe. Cette catégorisation du participe passé trouve sa justification dans les propos de Riegel et al. (339) : « le participe passé possède des emplois verbaux, notamment dans les formes composées du verbe, et des emplois adjectivaux ». Pris comme adjectif, ce temps du verbe s'articule autour de sa forme simple. Dans ses attributs de verbe, il se constitue par le participe passé de forme simple précédé d'un verbe auxiliaire conjugué. Ces critères trouvent leur assertion à partir de ces exemples :

(E4) : « L'ainé avait toujours le cou **ployé**, les yeux **fixés** sur le sol, les mains entre les cuisses. » (*La Bible et le fusil* 15)

(E5) : « **Sois rassurée.** » (*Mon singe a le vertige* 35)

(E6) : « Dans la relation de son voyage, il montra que des concessions **avaient été faites** aux grandes compagnies... »
(*Violent était le vent* 59)

Les items en gras constituent les diverses formes du participe passé. On note dans E4 le participe passé de forme simple (ployé / fixés). Dans cet usage, il s'apparente l'adjectif qualificatif du fait de sa proximité avec les substantifs auxquels il est rattaché. Dans sa construction, il est employé sans auxiliaire. Ces participes employés comme adjectifs ont une valeur caractérisante du fait de leur position par rapport aux substantifs auxquels ils sont rattachés. Ces participes de forme simple sont à l'intérieur du syntagme nominal et jouent le rôle d'épithète. Le participe passé adopte, à cet effet, la marque du genre et du nombre du substantif sur lequel porte son sens. Le participe passé « fixés » subit les marques flexionnelles du substantif « les yeux ». C'est le phénomène d'accord. À ce propos, Frontier (619) dira que « le participe passé s'accorde normalement en genre et en nombre avec son support nominal, et son accord ne devrait pas poser d'autres difficultés que celui de l'adjectif qualificatif. » Dans le même sens, Riegel et al. (348) précisent que « l'accord du participe passé est conditionné par des cadres syntaxiques où cette forme figure. » À l'opposé, les participes passés (rassurée / faites) sont marqués par la catégorie grammaticale appelée « auxiliaire ». C'est la forme composée du participe passé. Elle se matérialise ainsi : auxiliaire (avoir / être) + participe passé de forme simple. Selon Arrivé et al. (90), « les auxiliaires sont ceux des verbes qui, indépendamment de leur emploi lexical propre, sont en outre utilisés pour construire les formes composées de la conjugaison. » Pour Chevalier et al. (296), « avoir et être sont des auxiliaires purs » car ils perdent toute valeur sémantique pour fournir des formes composées entièrement grammaticalisées. Dans ce cas, ce participe garde son statut verbal. L'exemple (E5) présente une écriture toute particulière. Il est dépourvu des autres éléments grammaticaux constitutifs à la structure phrastique. On la désigne sous le vocable générique de monorème. En réalité, elle est une phrase dont l'énoncé se compose d'un seul membre dépourvu de tout verbe conjugué. Dans le domaine de la linguistique, « le monorème est la plus petite unité porteuse de sens. On lui confère le terme de monorème dont il est proche par le sens [...] », aux dires de Martinet (124). Quant à l'exemple (E6), l'on note le double emploi de l'auxiliaire suivi du participe passé. « Ce double auxiliaire n'est rien d'autre que la

forme composée de l’auxiliaire réclamé par la construction verbale », disait Chevalier (330). Cette forme grammaticale est dite surcomposée telle que présentée dans (E6). Chevalier (330) la définit comme « une forme verbale comprenant un participe passé précédé d’un double auxiliaire ».

Du reste, le participe passé, en général, se distingue par ses formes, tantôt simple, tantôt composée. La forme simple se caractérise par l’informativité de ses désinences et a une valeur adjectivale. La forme composée, quant à elle, fait appel dans sa construction à l’auxiliaire avoir ou être. Elle a une valeur verbale.

À l’analyse, le participe se définit comme la forme nominale-adjectivale du verbe. Ses propriétés morphologiques ne varient pas. On note le participe présent identifié par sa désinence *~ant* et invariable du fait de son statut verbal. Le participe passé, l’autre temps du participe, indique d’abord une informativité flexionnelle (*~e, ~i, ~s, ~u, ~t.*), ensuite une diversité de formes (simple- composée- surcomposée) et enfin une irrégularité dans les accords. De ce fait, ces critères formels constituent-ils une homogénéité dans le continuum du français

2. L’uniformité de la morphosyntaxe du participe dans le continuum du français

La morphosyntaxique est l’ensemble des règles d’utilisation des structures et des formes grammaticales dans le but d’exprimer des relations sémantiques entre objets, personnes et événements. Elle est formée à partir de deux domaines à savoir, la morphologie et la syntaxe. Le premier étudie principalement la formation interne des mots dans une langue, tandis que le deuxième, la syntaxe, étudie l’organisation des unités dans un énoncé. Ces deux domaines permettent d’expliquer comment la structure d’une phrase dans une langue permet à tout locuteur de cette langue de comprendre le sens de cette phrase. La morphosyntaxique est donc l’étude des formes et celle des règles de combinaison des morphèmes comme un tout indissociable. Dans le cas échant, il s’agit de mettre en évidence l’uniformité du participe dans les variétés de la langue française. En d’autres termes, montrer comment cet élément grammatical défini par Bony (2018) comme « une norme de clarté linguistique » qui se caractérise par ses exigences scripturales, parvient à conserver sa morphosyntaxe dans le continuum du français. Dès lors, comment se présente cette uniformité du participe dans le continuum du français ?

2.1. Dans le français standard

Le français standard désigne le français dénué de tout accent régional et dont la syntaxe, la morphologie et l'orthographe sont décrites dans les dictionnaires, les ouvrages de grammaire et les manuels de rédaction. Autrement dit, il s'agit du français tel qu'établi par les institutions de normalisation, en particulier l'Académie française. Au demeurant, le français standard est la langue que l'on pourrait qualifier d'absolue, qui échappe à un quelconque ancrage contextuel. De ce sentiment d'universalité de l'usage du « français standard » naît l'impossibilité de considérer ce dernier comme une variété puisqu'il ne peut alors être corrélé à une quelconque variable. On peut donc parler de l'usage du français considéré comme juste et correct dont l'un des aspects les plus représentatifs est le mode participe. Celui-ci se caractérise à travers ses canaux expressifs (participe présent et participe passé) par une fonction verbale et une fonction adjectivale. Cette conception se matérialise à travers la phrase suivante :

(E1) : « Là-bas, le samedi, on va faire les courses en voiture, dans de très beaux marchés **couverts**, des supermarchés, où on trouve tout ce qu'il est possible d'imaginer, même de la nourriture déjà **cuite**, tu n'as plus qu'à la manger. » (*Le ventre de l'Atlantique* 86)

Les mots mis en gras sont des participes passés. Ils représentent la forme simple du participe passé. De cet usage, ils sont dits adjectifs qualificatifs car liés directement à des substantifs (marchés, nourriture). Du point de vue syntaxique, ils sont à l'intérieur du nom. On parle de participe intégré au substantif. Cette forme d'écriture permet de décrire ou d'indiquer l'état de l'objet mis en exergue. En effet, Le participe passé (couverts) donne la configuration de l'espace d'approvisionnement en denrées de toute sorte. En réalité, il s'agit des commodités, de l'état de propreté que matérialise le marché. Par l'emploi du participe « cuite », le narrateur dénote l'aisance de l'existence en Europe pour se procurer de la nourriture par opposition à ce qui se passe dans le tiers-monde. Cela signifie qu'en France, il suffit de se rendre dans un super marché pour s'approvisionner en mets tout fait tandis qu'en Afrique cela relève d'un parcours de combattant. Le caractère descriptif des participes intégrés aux substantifs est l'émanation du mirage. Il expose le contraste entre la vie en Afrique et celle en Occident présentée comme le sésame de la réussite où il n'y a pas d'effort à fournir pour mener une existence paisible. Ces

articulations du participe permettent au locuteur d'exprimer ses impressions et ses sentiments dans l'énoncé.

En définitive, l'étude de la morphosyntaxe du participe dans le français standard a permis de définir sa structuration et ses usages tels que fixés par les puristes du bon usage. Ces critères constituent la norme dans le français standard. Or ce français n'est pas l'apanage des seuls Français, mais il est utilisé par l'ensemble des peuples qui ont le français comme langue officielle. En Côte d'Ivoire, particulièrement, le mode participe connaît une réadaptation sémantique dans son expression.

2.2. Dans le français ivoirien

Le français ivoirien est une forme d'expression qui trouve ses fondamentaux dans le français standard. Le caractérisant ivoirien n'est qu'une démarcation d'avec le français de France tel qu'imposées par les institutions scolaires. Toutefois, cette démarcation ne doit pas être perçue comme une rupture avec les principes du bon usage. Il s'agit plutôt d'une adaptation du français aux différentes couches sociales Ivoiriennes, une marque de fierté de l'Ivoirien dans le but de conserver et de renforcer son identité. Aussi, c'est un canal à travers lequel s'identifient les peuples qui ont en commun le français même si son usage est circonstanciel. Raison pour laquelle pour Adou (11) «[le français ivoirien] correspond au français des personnes qui ont fait des études secondaires. La syntaxe de ce français diffère très peu du français standard. Mais elle est caractérisée par des résémantisation, des emprunts lexicaux et très souvent par des expressions particulières relevant d'une traduction littérale d'expressions spécifiques aux langues africaines en général ». Au reste, il faut noter que le français ivoirien n'est pas une autre réécriture de la langue française, mais un continuum de celle-ci. Dans le cadre de ce travail, il s'agit alors de montrer en quoi le français ivoirien constitue une variété du français institutionnel.

Examinons à cet effet les énoncés suivants :

(E 2) : « Mon fils **a versé** ma figure par terre. » (Inédit)

(E 3) : « Mon oncle est un corps **habillé**. » (Inédit)

Les mots en gras reflètent les caractéristiques morphologiques du participe. Ils sont tantôt de forme simple, tantôt de forme composée. Cela dénote de ce que le mode participe n'a subi aucune altération dans sa forme en se déportant dans le français ivoirien. La structure demeure intacte telle que fixée par les puristes du bon usage. Cependant, ces mots arborent d'autres aspects dans leurs usages. Le participe « versé » est

employé dans un cadre particulier. Il marque une traduction littérale des langues locales. Cette structure phrastique n'est qu'une transposition littérale de la pensée tout en formulant le discours tel qu'il est. Chaque mot des langues locales correspond à un mot de la langue française. En bon usage, la phrase « Mon fils a versé ma figure par terre » s'énonce « Mon fils m'a humilié » ou encore « Mon fils m'a couvert de honte ». Dans ce mode d'expression, il ne s'agit pas de subversion des langues importées, mais bien selon Calvet (146) d'une langue qui permet aux Africains francophones « de disposer d'un français qui ne soit pas une langue de bois et dans laquelle ils puissent s'exprimer, sans contrainte et sans à-peu-près, ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent. » En fonction des réalités sociolinguistiques, les usagers opèrent des calques à travers des glissements sémantiques de leur dialecte sur le français. Cette transposition des dialectes dans la langue française marque le phénomène de « transport linguistique » tel qu'indiqué Kouassi (55). Le participe « habillé » se définit comme un glissement de sens. Le groupe syntagmatique « corps habillé » est le dénominateur des forces de l'ordre (Police, Gendarmerie, Militaire). La fonction métaphorique du participe « habillé » détermine l'activité exercée.

Finalement, on retient que les particularités du français ivoirien présentent des fortunes diverses. Dans une situation de communication, elles sont marquées par la dérivation verbale, par l'extension d'emploi, par la traduction littérale et par le glissement de sens. Toutes ces caractéristiques n'aliènent en rien la structure morphologique du mode participe. Ainsi, du français standard au français ivoirien, ce mode qui est l'une des marques expressives du bon usage du français normé, demeure intacte. Un aspect qui fait de langue française une langue dans laquelle tous les membres d'une communauté linguistique acceptent de se reconnaître.

3. Le mode participe, idiome du vivre-ensemble au consortium de la francophonie

La francophonie désigne l'ensemble des personnes et des institutions qui utilisent le français comme langue de première socialisation, langue d'usage, langue administrative, langue d'enseignement ou langue choisie (*Francophonie dans monde* 2021). Elle désigne également l'ensemble des gouvernements ou des pays qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges. En effet, l'expansion du français a commencé par la colonisation et s'est perpétuée au sein des pays soumis à

l'influence de la France. Mode d'expression, le français est également un canal à travers lequel les Africains francophones entretiennent à la fois leurs rapports sociaux, historiques et politiques. Le français est donc une langue qui « s'adapte à différentes niches écolinguistiques, s'acclimate, se transforme, prend racine » (Calvin 122).

Chose qui fait de la francophonie une espèce de consortium où la langue française, à travers l'uniformité morphosyntaxique du mode participe, se présente comme marque d'appartenance et comme facteur de cohésion.

3.1. Le participe comme marque d'appartenance

L'espace francophone réunit tous ceux ou toutes celles qui, de près ou de loin, éprouvent ou expriment une certaine appartenance à la langue française. Selon S. Lafage (2008) « c'est le français du peuple. C'est celui qui réellement nous identifie et brise les barrières tribales et les particularismes ». La langue française devient pour ce faire, le lieu de rencontre et de brassage culturel.

À cet effet, Considéré comme l'expression de bon usage selon les prescriptions de l'Académie française, le participe constitue une dynamique dans la langue française. Il se détermine comme une norme de clarté linguistique et une marque d'érudition du fait qu'il est très usité dans les énoncés tant à l'oral qu'à l'écrit. Cet idiome grammatical offre à tout usager un respect scrupuleux de sa morphosyntaxe telle que fixée par les normes grammaticales.

Ainsi, malgré le transfert des langues locales africaines dans la langue française, il n'en demeure pas moins que les dialectes des pays colonisés continuent d'observer la structure du mode participe. Ce qui dénote du caractère fédérateur du mode participe au sein de la francophonie. Tout se passe comme si l'uniformité morphosyntaxique du participe, malgré les variétés du français, servait d'alibis à l'intégration de l'ensemble des peuples qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française au consortium de la francophonie. Ce qui soulève par ce fait la question de communauté francophone. Une appartenance qui est entendue dans ce cas comme un « faisant partie de la communauté linguistique » (Poll 2001). On se rend compte qu'à travers le respect scrupuleux de la morphosyntaxe du participe l'on parle français et qu'on y est attaché sans pour autant être Français. Chose qui fait de cet idiome grammatical un facteur de cohésion pour tous ses usagers.

3.2. Le participe comme facteur de cohésion

Dans une vision mondialisée, nombreux sont les gens qui parlent français et qui revendiquent la langue française en tant que référence identitaire, communautaire, géopolitique ou linguistique. Des acteurs politiques ont tendance à rassembler institutionnellement ces locuteurs du français sous l'appellation de « francophonie » dans le but de créer une cohésion sur la base linguistique. Pris sous cet angle, La francophonie semble être l'objet de constructions sociales et sémantiques diverses qui cherche à donner une structure et une stabilité à ces membres où l'on parle français et dont la dimension sociohistorique n'est pas à négliger. Ainsi, malgré les diverses situations sociolinguistiques, le français à travers le mode participe arrive à conserver son authenticité. Et c'est dans cet élan que le participe s'est cristallisé dans les représentations de ses locuteurs comme devant répondre à des contraintes d'unicité et d'homogénéité. Il devient pour ce faire un procédé de cohésion et de mise en relation pour tout usager de la langue française.

D'ailleurs, l'idée de la francophonie dans nombre d'ouvrages s'articule autour du projet de la promotion du français comme langue de culture à vocation universelle. De plus, la vitalité de la francophonie est souvent évaluée selon la diffusion et la progression du français dans le monde. Pour rendre compte de cet état de fait, on s'appuie sur des écrivains de toute origine qui marquent leur allégeance et leur amour à la langue française au nom de ses qualités intrinsèques. À la question : *Pour quelles raisons la langue française attire-t-elle donc autant de personnes dans le monde ?* Mauguey répond que c'est « essentiellement pour son originalité, son humanisme, sa complexité et son aptitude à explorer des univers extrêmement riches. » (23). Au final, on assiste à l'idée d'unicité et d'homogénéité de la langue française ainsi que de sa norme sous la houlette du mode participe qui se place au carrefour de toutes les variétés du français.

Conclusion

En définitive, il convient de retenir que ceux qui ont contribué à la codification du français, c'est-à-dire les grammairiens, les écrivains, les académiciens des XVII^e et XVIII^e siècles français, étaient animés d'un idéal de perfection incarné par un désir de variation minimale. En créant une norme et en l'imposant à tous les locuteurs francophones, on pensait ainsi figer la langue dans sa « nature » la plus claire et la plus logique, et

l'empêcher par le fait même d'être corrompue par des formes linguistiques altérées. Et c'est de cette mission que s'est investi le mode participe. Cet idiome grammatical offre à tout usager un respect scrupuleux de sa morphosyntaxe telle que fixée par les normes grammaticales. Malgré le transfert des langues locales africaines dans la langue française par l'entremise de la francophonie, les temps du mode participe présentent les mêmes caractéristiques morphologiques telles qu'elles ont été fixées par les législateurs du bon usage. Ainsi, du français standard au français ivoirien (qui représente les différentes variétés du français), le mode participe conserve sa forme canonique. On peut donc dire qu'il se conduit à la fois comme une marque d'appartenance et comme un facteur de cohésion au sein de la communauté francophone. Il apparaît ainsi que la francophonie perçue comme une communauté linguistique, peut se tisser par l'entremise des interactions et des rapports qu'entretiennent entre elles les diverses variétés du français.

Travaux cités

- Adiaffi, Jean-Marie, *La carte d'identité*, Abidjan, CEDA, 1980.
- Adou, Kouadio Pierre, 2014, *Quelques particularités syntaxiques du français en Côte d'Ivoire*, www.ltml.ci/files/articles10/
- Adou, Pierre, consulté le 12/04/2021, 2014.
- Arrivé, Michel et al., *La grammaire d'aujourd'hui, guide alphabétique de Linguistique, française*, Paris : Flammarion, 1986.
- Bandaman, Maurice., *L'amour est toujours ailleurs*, Abidjan : PUCI, 2000.
- Béchade, Hervé –D, *Grammaire française*, Paris, PUF, 1994,
- Boho, Innocent, *Mon singe a le vertige...*, Abidjan : NEI-CEDA, 2010.
- Bony, Yao Charles, « Le participe dans ses usages : une norme de clarté linguistique », *La revue du centre de recherche et d'étude en littérature et en du langage*, Actes du 2ème colloque international du Laboratoire de Description, de Didactique et de Dynamique des Langues en Côte d'Ivoire (L3DL-CI) : « Le verbe dans tous les sens », Bonoua, 2018.
-, « Distorsion sémantique de l'usage du participe dans le continuum du français ivoirien », Abidjan : *Revue Akofena* n°001, p. 227-238, 2020.
- Brogie, Gabriel De, *Le français, pour qu'il vive*, Paris : Gallimard, 1986.
- Calvet, Louis.- Jean, *Histoire du français en Afrique : Une langue en copropriété ?* Paris : Éditions Écriture, 2010.
- Chevalier, Jean-Claude et al, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse, 1968.
- Désirat, Claude et al, *La langue française au 20^e siècle*, Paris : Bordas. 1976.

- Diome, Fatou, *Le ventre de l'Atlantique*, Paris : Éditions Anne Carrière, 2003.
.....*Francophones (les) dans le monde*, sur le site de la documentation française visité le 12/04/2021.
- Frontier, Alain, *La grammaire du français*, Paris : Belin, 1986.
- Imbs, Paul, *L'emploi des temps verbaux en français moderne, essai de grammaire descriptive*. Paris, Librairie C. Klincksieck, 1968.
- Hugo, Victor, *Les Misérables*, Paris : Flammarion, 1999.
- Isabelle, Violette, *Pour une problématique de la francophonie et de l'espace francophone : réflexions sur une réalité construite à travers ses contradictions*, <https://id.erudit.org/iderudit/1005362ar>, visité le 12 avr. 2021, 2006.
- Kouassi, Germain, *Le phénomène de l'appropriation linguistique et Esthétique en littérature africaine de langue française. Le cas des écrivains ivoiriens : Dadié, Kourouma et Adiaffi*, Paris : Éditions Publibook, 2007.
- Lafage, Suzanne, « La Côte d'Ivoire, une appropriation nationale du français ? » in D. de Robillard et M. Beniamino, Genève, Champion, 1996.
- Martinet, André, *Syntaxe du français*, Paris : Armand Colin, 1969.
- Nokan, Charles, *Violent était le vent*, Abidjan : NEI-CEDA, 2014.
- Poiteau, Jean, 2006, *L'apposition*, j.poitou.free.fr/pro/pdf/fiches/apposition, consulté le 12/04/2021.
- Poll, Bernhard, *Francophonies périphériques : histoire, statut et profil des principales variétés du français hors France*, trad. Christian Olliver, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Pougeoise, Michel, *Dictionnaire didactique de la langue française, Grammaire Linguistique, Rhétorique, Narratologie, Expression et Stylistique*, Paris : Armand Colin, 2007.
- Riegel, Michel et al, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF, 1994.
- Wagner, Robert Léon et al, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962.

Comment citer cet article :

MLA : Bony, Yao Charles. « Éléments pour une sémiotique du vivre ensemble en Afrique à travers le mode participe ». *Uirtus* 1.2. (décembre 2021) : 170-184.